

# BAREME D'HONORAIRES TTC

- HONORAIRES TRANSACTION A LA CHARGE DE L'AQUEREUR**

- Rémunération forfaitaire de 4 500€ pour les biens inférieurs à 49 999€
- 4 500€ + 3% pour les biens compris entre 50 000€ et 119 999€
- 7% pour les biens compris entre 120 000€ et 249 999€
- 6% pour les biens compris entre 250 000€ et 399 999€
- 5% pour les biens compris entre 400 000€ et 599 999€
- 4% pour les biens au-delà de 600 000€
- 3 000€ pour les parkings
- Estimation patrimoniale : 300€ TTC

- HONORAIRES LOCATION A LA CHARGE DU BAILLEUR**

- Entremise et négociation : offerts
- Visites - constitution du dossier - rédaction du bail : 8€ TTC par m² de surface habitable (1)
- Etat des lieux d'entrée : 3€ TTC par m² de surface habitable (1)
- Inventaire logement meublé : 30€ par pièce
- Honoraires garage/parking : 150€ TTC
- Rédaction d'un avenant au contrat de location : 180€ TTC

- HONORAIRES LOCATION A LA CHARGE DU LOCATAIRE**

- Entremise et négociation : offerts
- Visites - constitution du dossier - rédaction du bail : 8€ TTC par m² de surface habitable (1)
- Etat des lieux d'entrée : 3€ TTC par m² de surface habitable (1)
- Honoraires garage/parking : 150€ TTC
- Rédaction d'un avenant au contrat de location : 180€ TTC

- HONORAIRES GESTION LOCATIVE**

- 7.50% calculés sur les encaissements
- assurance loyers impayés : 2.45% calculés sur les encaissements

**(1) Le montant TTC à la charge du locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond fixé par voie réglementaire**  
**Les montants affichés sont TTC (TVA au taux en vigueur de 20% incluse)**

*Applicable à compter du 01/10/2026*